

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69-1021/SG/CG accordant une bonification de points à une Catégorie de fonctionnaires des cadres territoriaux

n° 69-1021/SG/CG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
28 juin 1968

Numéro JO
n° 27 du 31/12/1969

Date du numéro
31 décembre 1969

VISAS

Le Président du Conseil de Gouvernement du Territoire Français des Afars et des Issas, Chevalier de la Légion d'Honneur, Vu la loi n°0 67-521 du 3 juillet 1967, relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas

Vu l'arrêté no 1784/SG du 26 novembre 1968 portant constitution du Conseil de Gouvernement, nomination des Ministres le composant et fixant les attributions individuelles de ceux-ci

Vu l'arrêté n9 780/Cab du 15 juillet 1958 rendant exécutoire la délibération n° 65 en date du 5 juillet 1958 de l'Assemblée territoriale portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux et les textes subséquents

Vu l'arrêté n° 61-27/SPCG du 24 février 1961 portant fixation du régime de solde des fonctionnaires des cadres territoriaux ; Après avis de la Chambre des Députés en date du 23 juin 1969

Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 18 juin 1969,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Les fonctionnaires des cadres territoriaux, responsables d'une agence spéciale dans un Cercle de l'intérieur, bénéficieront pour compter du 1er janvier 1969 d'une majoration de 350 points d'indice de traitement.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

Le Ministre des Affaires intérieures,Président du Conseil de Gouvernement p.iAHMED DINI AHMED.